

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Pour permettre l'extension du réseau d'assainissement de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, la communauté urbaine de Lyon a procédé à la pose d'une conduite d'égout à l'intérieur de la propriété appartenant à monsieur Brovelli, située en bordure sud du chemin du Chêne et actuellement cadastrée section AD, numéros 361 et 362 (anciennement AD 52 et 53).

Cette propriété devant donc être grevée d'une servitude pour le passage de la canalisation en cause, sur une longueur de 80 mètres et une bande de 3 mètres de large, je vous sou mets la convention aux termes de laquelle le propriétaire concerné consentirait cette servitude à titre gratuit ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** cette opération.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés liés à cette opération, estimés à 3 000 F, seront financés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement, au titre de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,